



Objets trouvés

Vous avez perdu ou trouvé un objet à Montmirail ? La Police municipale de la commune vous aide à le retrouver. N'hésitez pas à les contacter.



Déclarer la perte d'un objet

Si vous avez perdu un objet sur la voie publique ou dans un établissement ouvert au public, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Police Municipale de Montmirail.

Il faudra préciser la date de la perte et nous détailler l'objet en question. Cela facilitera sa recherche et nous permettra de nous assurer que vous êtes bien son propriétaire.

Déposer un objet trouvé

Toute personne qui trouve un objet sur la voie publique ou dans un établissement ouvert au public doit le déposer à la Police municipale (Mairie de MONTMIRAIL - 12 rue Jeanne d'Arc).

Chaque objet entrant est ensuite référencé et conservé. Le service des objets trouvés procède en parallèle aux investigations nécessaires pour rendre l'objet à son propriétaire.

Pour tout objet qui porte un nom, nous cherchons d'office à prendre contact avec le propriétaire.

Coordonnées

Police municipale
12 rue Jeanne d'Arc
51210
Montmirail
[03 26 81 11 46](tel:0326811146)